

## Cadre réglementaire de l'activité

Durée : 45 minutes, coefficient 1

### Question 1 (2 points)

En tant que parent, vous souhaitez inscrire votre enfant de 9 ans à un club pour pratiquer la plongée scaphandre enfant. Votre enfant n'a jamais pratiqué de plongée, c'est une première inscription.

- Quels documents devrez-vous fournir au club au moment de l'inscription ? (1 point)
- Quelles formations sont envisageables pour votre enfant ? (1 point)

### Question 2 (2 points)

Quelles sont les différentes obligations/conditions pour réaliser un baptême d'une personne adulte en situation de handicap ?

### Question 3 (3 points)

- Quelles sont les prérogatives d'un niveau 4 devenu stagiaire MF1 et sous quelles conditions (2 pts)
- Quelle est la durée de validité de l'aptitude (A1) « intervention sur un plongeur en difficulté à 25m » ? (1 pt)

### Question 4 (2 points)

- Définition du terme « responsabilité » (1 point)
- D'un point de vue légal, quel type d'obligation a un moniteur dans toutes ses activités d'enseignement ou d'accompagnement de palanquées ? (1 point)

### Question 5 (4 points)

- Définition d'un établissement d'activités physiques et sportives ? (1 pt)
- Quelles sont les obligations d'affichage liées au statut d'établissements d'APS ? (3 pts)

### Question 6 (2 points)

Donnez au moins 4 des principales missions des comités régionaux ou interrégionaux ?

### Question 7 (2 points)

- Que signifie « EPI-SL » (1 point)
- Définissez la fonction d'un EPI ? (1 point)

### Question 8 (3 points)

Donnez les prérogatives spécifiques du MF2 (plongée à l'air).

## Cadre règlementaire Référentiel de correction

### Question 1 : (2 points)

En tant que parent, vous souhaitez inscrire votre enfant de 9 ans à un club pour pratiquer la plongée scaphandre enfant. Votre enfant n'a jamais pratiqué de plongée, c'est une première inscription.

- a) Quels documents devrez-vous fournir au club au moment de l'inscription ? (1 point)
- *Autorisation écrite préalable du responsable légal du mineur ;*
  - *La présentation d'un certificat médical de non contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an pour la prise de licence, et un certificat médical d'absence de contre indication de moins d'un an au jour de la pratique, ou d'un passage de brevet délivré par tout médecin. Le certificat médical doit être établi au regard du modèle téléchargeable.*
  - *Durée de validité définit par le médecin (possibilité moins d'un an)*
- b) Quelles formations sont envisageables pour votre enfant ? (1 point)
- *Formations plongeur de bronze et d'argent*
  - *La plongée libre, étoiles de mer 1 à 3, peut se pratiquer sans âge minimum.*
  - *La randonnée subaquatique est l'une des finalités du cursus « étoiles » qui est complémentaire aux préconisations de la FFESSM pour l'organisation de la randonnée subaquatique.*
  - *Le cursus « étoiles » offre un cadre progressif pour l'acquisition des divers éléments de base de la plongée libre, sans constituer pour autant un préalable aux activités de randonnée subaquatique telles qu'elles sont définies dans le manuel de formation technique*
  - *Trois niveaux avec scaphandre à partir de 8 ans :*
  - *Plongeur de Bronze, Plongeur d'Argent et Plongeur d'Or.*
  - *Le niveau Plongeur d'Or est accessible à partir de l'âge de dix ans. Pour se voir délivrer l'un des niveaux cursus jeunes bulle ou jeunes plongeurs, il n'est pas obligatoire de posséder le niveau inférieur.*
  - *Qualifications : plongeur du bord, bateau 1 et 2, aide moniteur*

### Question 2 : (2 points)

Quelles sont les différentes obligations/conditions pour réaliser un baptême d'une personne adulte en situation de handicap ?

- *0-6m*
- *1 pour 1*
- *Encadrement qualifié pour le handicap.*
- *Certificat médical (le médecin signataire doit être un médecin fédéral de la FFESSM ou un médecin titulaire d'un diplôme de médecine physique, sauf pour les baptêmes effectués à une profondeur inférieure à 2 m ou un médecin généraliste suffit.)*
- *Pour le baptême sans licence à - 2 m obligation d'un CACI par tout médecin*
- *Au-delà de 2 m et - 6 m (toute autre pratique : médecin fédéral, spécialisé ou du Sport.*

*(0,5 points par bonne réponse)*

**Question 3 : (3 points)**

- a) Quelles sont les prérogatives d'un niveau 4 devenu stagiaire MF1 et sous quelles conditions (2 pts)
- *Le stagiaire MF1 est reconnu par le Code du Sport comme E2. Ce statut est reconnu uniquement pendant la période de validité du livret pédagogique.*
  - *Il a le droit d'enseigner dans l'espace 0 - 20 m avec l'accord du président du club et sous la responsabilité d'un DP E3 sans la présence d'un E4 sur site.*
- b) Quelle est la durée de validité de l'aptitude (A1) « intervention sur un plongeur en difficulté à 25m » ? (1 pt)
- 9 mois

**Question 4 : 2 points**

- a) Définition du terme « responsabilité » : (1 point)
- La responsabilité est l'obligation de répondre de ses actes, mais plus précisément réparer le non-respect d'une obligation ou d'un devoir envers autrui. Il vise à indemniser une victime. Tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer.*
- b) D'un point de vue légal, quel type d'obligation a un moniteur dans toutes ses activités d'enseignement ou d'accompagnement de palanquées ? (1 point)
- Le moniteur a une obligation de moyens. Il doit fournir les meilleurs moyens pour ramener sain et sauf une personne d'une plongée.*
- Un moniteur est une personne titulaire d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification permettant l'enseignement, l'animation, l'encadrement ou l'entraînement d'une activité physique ou sportive.*

**Question 5 : (4 points)**

- a) Définition d'un établissement d'activités physiques et sportives ? (1 pt)
- Par établissement d'APS, on désigne toute structure, quel que soit son statut juridique, à but lucratif ou non, au sein de laquelle sont pratiquées des activités physiques et sportives. (Club et SCA)*
- b) Quelles sont les obligations d'affichage liées au statut d'établissements d'APS ? (3 pts)
- *Attestation du contrat d'assurance en responsabilité civile ;*
  - *Copie des diplômes et cartes professionnelles de l'encadrement rémunéré ;*

- *Textes fixant les garanties d'hygiène et sécurité et les normes techniques applicables à l'encadrement des APS ;*
- *Un tableau d'organisation des secours ;*
  
- *Liste des personnes habilitées au gonflage, consignes d'utilisation du compresseur, de chargement, d'entretien et consignes particulières ;*
- *Plan de l'établissement ;*
- *Interdiction de fumer ;*
- *Descriptif des prestations et tarifs correspondant.*
- *En cas de présence d'un compresseur (mais cette obligation n'est pas liée au statut d'EAPS)*
- *Liste des personnes habilitées, consignes d'utilisation, de chargement, d'entretien et consignes particulières*

**Question 6 : (2 points)**

Donnez au moins 4 des principales missions des comités régionaux ou interrégionaux ?

- *organisation des compétitions régionales pour les disciplines concernées (nage avec palmes, hockey, tir sur cible, pêche sous-marine ...)*
  - *représentation auprès des directions régionales de la Jeunesse et des Sports (DRJS)*
  - *représentation auprès des comités régionaux olympiques et sportifs (CROS) ;*
  - *représentation auprès des Conseils régionaux ;*
  - *distribution et facturation des licences auprès des clubs et SCA ;*
  - *distribution et facturation des fournitures fédérales auprès des clubs, SCA et licenciés ;*
  - *mutualisation des moyens et mise en place de formations ou de manifestations inter-clubs (formation en biologie, photographie, vidéo, orientation, apnée, pêche sous-marine, entraîneur, arbitre, niveau 4, initiateur, stages TIV, Rifap, stages et examens MF1 etc.)*
  - *relais de la politique fédérale nationale*
  - *relais des demandes et souhaits des comités départementaux, clubs, SCA et, plus généralement, des licenciés*
  - *donner un avis motivé lorsque des clubs demandent des subventions fédérales*
  - *donner parfois (cela varie d'une région à une autre) un avis motivé lorsque des clubs font une demande CNDS (Centre National de Développement du Sport)*
- (0,5 points / réponse)*

**Question 7 : (2 points)**

- a) Que signifie « EPI-SL » (1 point)  
*Équipements de protection individuelle pour la pratique sportive ou de loisirs ou de l'encadrement également.*
- b) Définissez la fonction d'un EPI ? (1 point)

*Tout dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité.*

**Question 8 : (3 points)**

Donnez les prérogatives spécifiques du MF2 (plongée à l'air).

- *Les prérogatives réglementaires du MF2 de la FFESSM par le Code du Sport :*
  - *Conditions d'évolution en enseignement en plongée à l'air en milieu naturel (Article A. 322-82).*
  - *Enseignement dans l'espace 0 - 60m ; PE-40 ou PA-40 en cours de formation vers les aptitudes PE-60 ou PA-60 ;*
  - *Encadrement en exploration dans l'espace 0 - 60m ; PE-60 mini.*
  - *Le brevet de « Moniteur Fédéral 2ème degré » (MF2) de la FFESSM atteste de la maîtrise des compétences requises pour exercer la fonction d'enseignant niveau 4 (E4) définie par le Code du Sport (Etablissements organisant la pratique de la plongée subaquatique Art. A.322-71 à A. 322-101 et ses annexes notamment annexe III-15b de la sous-section 1).*
- *De plus :*
  - *Délivre les qualifications fédérales, participe aux examens de Guide de Palanquée, Initiateur et Moniteur Fédéral 1er degré ;*
  - *Signe sur le livret pédagogique MF1 les attestations de stages pédagogiques d'encadrement en vue de la préparation au Monitorat Fédéral 1er degré ;*
  - *Signe sur le livret pédagogique MF2, les attestations de participation aux stages initiaux Initiateur dont ils sont responsables ;*
  - *Signe sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 2ème degré lorsque ces dernières sont réalisées ;*
  - *En situation de formation réelle sur des stagiaires MF1 eux-mêmes en cours de stage en situation sous leur tutelle propre en tant que MF2.*
  - *Au cours de séances réalisées dans le cadre d'un stage en situation d'Initiateur sous leur tutelle propre en tant que MF2.*
  - *Signe sur le livret pédagogique MF2, les attestations de séances de pédagogie de 1er degré ;*
  - *Signe les attestations d'aptitudes à présenter la RSE de 35 à 10 m et les épreuves à 50 m pour les candidats au MF2.*